Procédure d'annulation des plateaux U7, U9 et des critériums U11

En cas d'incapacité à organiser un plateau ou un critérium :

- **le club recevant doit prévenir impérativement le District Haute Marne avant le Vendredi 12h dernier délai.**
- **le club recevant doit également prévenir toutes les équipes prévues** de ne pas se déplacer ou les informer que le rassemblement à lieu éventuellement sur un autre terrain.

Cette procédure est la même pour un club ne pouvant pas se déplacer sur l'un des sites de rassemblement avec son ou ses équipe(s)

Dans la mesure du possible, nous essayerons de trouver une solution afin de faire jouer vos jeunes joueurs en les replaçant sur un autre plateau ou en trouvant un autre club recevant.

Ps : La Commission du Football des Jeunes rappelle **à tous les clubs qu'il est obligatoire**, afin de respecter le travail effectué par les bénévoles du club organisateur, **de se déplacer sur le plateau où son (ses) équipe(s) est (sont) convoquée(s).**

Merci de votre compréhension